

Ministry of Education
Business Services Branch
21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction des services opérationnels
21^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

2006: SB 16

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice des services opérationnels

DATE : 13 septembre 2006

OBJET : Conseiller juridique externe chargé du financement à long terme de la phase 1 de la LPA

Pour faire suite à la note de service 2006: SB15, je vous transmets, par la présente, de plus amples renseignements concernant la transition entre l'entente actuelle de financement à court-terme pour la phase 1 de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage (LPA) et l'entente de financement à long terme conclue avec l'Office ontarien de financement (OOF).

Changement de dates de la note de service 2006: SB15

Pour faciliter la tenue des réunions des conseils scolaires, le Ministère a reporté les dates qui figurent sur la note de service 2006:SB15 comme suit :

25 août 2006	La note de service 2006: SB15 est transmise aux conseils scolaires
11 septembre 2006	Tous les conseils scolaires doivent envoyer les pièces demandées dans ce document (qui figurent ci-dessous) au Ministère (bsb.gpl@ontario.ca) et transmettre des copies à l'OOF (Karin.Sze@ofina.on.ca).
21 septembre 2006 (nouveau)	Les conseils scolaires doivent aviser par écrit le Ministère (sbs.gpl@ontario.ca) à l'OOF (Karin.Sze@ofina.on.ca) en copie conforme, en indiquant le nom, les coordonnées et les honoraires du conseiller juridique.
29 septembre 2006	Envoi, par la SOTI et au nom de l'OOF, des trousseaux personnalisés et pré-remplis de l'entente de financement de l'initiative LPA à tous les conseils scolaires.

**3 novembre 2006
(au lieu du
20 octobre 2006,
date indiquée dans
la note de service
2006:SB15)**

Les conseils scolaires doivent adopter les règlements d'autorisations nécessaires, examiner et vérifier l'entente de financement de l'initiative LPA ainsi que les documents connexes, puis signer et retourner à la SOTI toutes les trousse de financement de l'initiative LPA au plus tard le **3 novembre 2006**. Les coordonnées de la SOTI seront fournies au moment de l'envoi des documents.

**15 novembre 2006
(au lieu du
1^{er} novembre 2006,
date indiquée dans
la note de service
2006:SB 15)**

Virements de fonds de l'OOF aux conseils scolaires.

Sous réserve de l'obtention de toutes les approbations nécessaires, le Ministère de l'Éducation, l'OOF et la Société ontarienne des travaux d'infrastructure (SOTI) aideront les conseils scolaires à convertir le financement à court terme de la phase 1 de l'initiative LPA en une entente de financement à long terme et ce, à compter du **15 novembre 2006**.

De plus amples renseignements, y compris les formulaires nécessaires, le moment de conclure le financement et la façon de le faire ainsi que d'autres documents, seront inclus dans les trousse de l'entente de financement de l'initiative LPA que la SOTI enverra directement aux conseils scolaires le **29 septembre 2006**. Le Ministère et l'OOF finaliseront les formulaires nécessaires qui vous seront envoyés sous peu en copie ébauche.

La sélection du conseiller juridique revient aux conseils scolaires. Il est à noter que COSBO examinera la possibilité de fournir les services d'un conseiller ou d'une conseillère juridique pour cette initiative. De plus amples renseignements vous seront transmis par COSBO.

Frais juridiques entrant dans le cadre du financement à long terme de la phase 1 de l'initiative LPA

Les honoraires du conseiller juridique externe seront reconnus par le Ministère comme étant des dépenses admissibles de la phase 2.

Chaque conseil scolaire de district doit aviser par écrit le Ministère (bsb.gpl@Ontario.ca) et la SOTI (Karen.Sze@ofina.ca) le **21 septembre 2006**, au plus tard, en indiquant le nom et les coordonnées du conseiller juridique choisi. Veuillez également indiquer les frais juridiques.

Autres mesures d'aide

Le personnel du Ministère pourra répondre à vos questions et vous aider tout au long du processus de transition. Nous encourageons donc les conseils scolaires à communiquer avec ceux-ci à toute étape du processus pour obtenir des précisions.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec :

Dolly Anand, chef d'équipe de direction
Unité de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage
Direction des services opérationnels
Ministère de l'Éducation
416 325-2022
Dolly.Anand@Ontario.ca



Nancy Whynot
Directrice des services opérationnels
Ministère de l'Éducation

c. c. Nancy Naylor, Ministère de l'Éducation
Susan Guinn, OOF
Gregg Smyth, SITO